

Commune mixte de Fahy

Procès-verbal de l'assemblée communale du 23 février 2022

Début de la séance 20h00

Fin de la séance 20h20

L'assemblée communale, dûment convoquée par le Journal officiel de la République et Canton du Jura n° 2 du 20 janvier 2022 et par un tout-ménage distribué le 25 janvier 2022, s'est réunie ce jour sous la présidence de Nicolas Guélat pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 juillet 2021
2. Discuter et approuver le budget 2022, fixer la quotité d'impôt et taxes y relatives
3. Divers et imprévus

Convoquée et annoncée dans les temps légaux et dans la forme usuelle, M. le Président déclare ouverte la présente assemblée en présence de 17 ayants droit.

Excusés : Mme Audrey Sylvestre, Mme Suva, Mme Mariam Emery

Sont nommés scrutateurs : Stanislas Vuillaume, Roland Rose

No	Sujet						
1.	<p>Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée</p> <p>Le procès-verbal a été corrigé de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Page 7, dernier paragraphe « Mme Patricia Guélat » remplacé par « Mme Patricia Rérat ». <p>Le procès-verbal ne donne pas lieu à d'autres observations et est approuvé à la majorité évidente.</p>						
2.	<p>Discuter et approuver le budget 2022, fixer la quotité d'impôt et taxes y relatives</p> <p>M. Christinaz, maire, en charge du dicastère des finances est rapporteur de cet objet. L'année 2021 a été compliquée, notamment liée à l'absence de Mme Chaignat au poste de receveuse communale. Monsieur le maire énonce les charges de chaque catégorie générale (voir annexe 1). Le budget 2022 présente une perte de 268'582.85.</p> <p>M. Christinaz annonce les principaux investissements prévus. Des montants de 27'000.- et 24'000.- sont au budget des investissements pour respectivement le plan d'alimentation en eau (PGA) et le plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Il y aura des réparations dans la halle, à la STEP, il y a aussi des frais liés à la révision du PAL. La perte est de 90'000.- supérieure au budget 2021.</p> <p>Le budget a été préparé sur la base des dépenses effectuées en 2020 et 2021 ainsi que du budget 2021.</p> <p>Ensuite, M. Christinaz énonce les diverses taxes communales. Il n'y a pas de changement en comparaison avec 2021.</p> <p>Finances</p> <table><tr><td>Quotité d'impôt</td><td>2,30</td></tr></table> <p>Immeubles</p> <table><tr><td>Avance cadastrale</td><td>0,22%0</td></tr><tr><td>Taxe immobilière</td><td>1,4 %0</td></tr></table> <p>Taxe des chemins Fr. 20.00 (Règlement concernant la gestion des chemins du 10 décembre 2013)</p>	Quotité d'impôt	2,30	Avance cadastrale	0,22%0	Taxe immobilière	1,4 %0
Quotité d'impôt	2,30						
Avance cadastrale	0,22%0						
Taxe immobilière	1,4 %0						

Commune mixte de Fahy

	<p>Service des eaux Prix du m3 d'eau Fr. 2,20 + taxe unique de Fr. 170.- Fr. 30,00 de taxe compteur Emolument STEP par m3 d'eau Fr. 2,20 + taxe unique de Fr. 150.- Fr. 9.00/équivalent habitant pour la redevance sur les micropolluants.</p> <p>Service de la gestion des déchets Règlement concernant la taxe des déchets du 3 novembre 2010 Ménage 2 personnes et plus Fr. 150.- Personne seule Fr. 75.- Résidences secondaires Fr. 120.- Restaurants Fr. 500.- Commerces Magasin 1-2 employés Fr. 300.- Plus de 2 employés Fr. 500.- Entreprises artisanales et industrielles 1-2 employés Fr. 200.- 3-4 employés Fr. 350.- Plus de 4 employés Fr. 500.- Exploitation agricole Fr. 150.- Administrations, bureaux et autres institutions Fr. 200.-</p> <p>Emoluments petits permis construire Fr. 50.- Police des constructions Fr. 50.-à Fr. 100.-</p> <p>Prix du m2 de terrain au lotissement « Les Combattes II » Fr. 35.-</p> <p>Taxe des chiens (ferme à l'extérieur du village, un animal détaxé) Fr. 60.-</p> <p>M. le Président ouvre la discussion.</p> <p>Un habitant demande à quoi correspond le montant de 12'000.- qui apparaît au point de la sylviculture M. Lionel Theubet, conseiller en charge, explique que ce budget correspond à la plantation des chênes qui avaient été plantés pour les 40 ans du canton et qui n'ont pas tenu. Cela sera à la charge de la commune mais il espère une participation de M. Rondez et du Canton.</p> <p>Ce citoyen ajoute que les gens qui ont planté des arbres auraient dû être mieux informés. Les arbres auraient dû être mieux arrosés. M. Nicolas Guélat ajoute que les arbres ont été plantés fin mars. Avec un été sec, cela est normal que les arbres n'aient pas tenu.</p> <p>Une habitante demande à quoi correspond le montant de 17'100.- qui apparaît au point de la culture. M. le maire lui répond que cela correspond à des frais correspondants à la halle de gym, notamment des réparations pour le panier de basket.</p> <p>La parole n'est plus demandée.</p> <p>Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve à la majorité évidente le budget de l'exercice 2022 de la Commune de Fahy.</p>
3.	<p>Divers et imprévus</p> <p>La parole est donnée aux Autorités communales.</p> <p>M. Christinaz déplore le peu de participants à l'assemblée.</p> <p>Il souhaite porter à connaissance de l'assemblée les nombreuses incivilités. En effets, certaines personnes se débarrassent de leurs déchets de façon irresponsables (dans la benne du PET, notamment).</p>

Commune mixte de Fahy

	<p>Madeline Péchin, conseillère en charge, ajoute que de grandes quantités de déchets ont été trouvées dans les bennes à PET et à Carton. Elle demande aux citoyens présents de faire passer le message. L'écopoint actuel est ouvert et c'est pratique. Il serait malheureux de devoir prendre des mesures restrictives. M. Christinaz ajoute que le Conseil communal souhaite dorénavant mettre des caméras.</p> <p>Un habitant relance la question de la piste de MX. A la dernière assemblée, il avait signalé que les activités sur la piste de moto d'Abbévillers incommodaient les habitants du quartier des Combattes notamment avec le bruit et la poussière. M. Christinaz répond que le sujet n'a pas été abordé et il s'en excuse.</p> <p>Un citoyen pose la question des arbres plantés lors des naissances. M. Christinaz répond que rien n'a été fait, car la réception n'as pas pu avoir lieu notamment lié au COVID. Il souhaite que la réception puisse avoir lieu cette année.</p> <p>M. Christinaz se réjouit de voir venir la fin de la pandémie. Il félicite les habitants pour leur entraide et leur solidarité. Il souhaite à tous une bonne année.</p> <p>La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance.</p>
--	---

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
Le Président La Secrétaire